



VISA TOURISME/ VISITE

Nous vous rappelons que votre demande de visa doit d'abord être faite sur internet.

Documents à fournir pour obtenir un visa TOURISME/ VISITE
MERCI DE BIEN VOULOIR NOTER QUE TOUS LES DOCUMENTS INDIQUÉS CI-DESSOUS DOIVENT ACCOMPAGNER LE FORMULAIRE DE DEMANDE. TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ACCEPTÉ.

Tous les documents doivent être **ORIGINAUX**. (Les documents photocopiés, faxés ou scannés ne sont pas acceptés). Pas d'agrafe. Pas de signature électronique sur les lettres originales.

Tous les documents (sauf relevés de banque et bulletins de salaire) doivent être **écrits en ANGLAIS** ou accompagnés d'une traduction.

	Documents demandés
1.	<u>Formulaire de demande de visa</u> complété, signé et daté par le demandeur.
2.	Passeport original, valide six mois minimum après la date prévue de retour en France.
3.	Deux photos d'identité récentes, de moins de 6 mois et en couleur. Votre signature et votre numéro de demande de visa doivent figurer au dos des photos. http://www.inis.gov.ie/en/INIS/Pages/visa-application-photos
4.	Original ou copie certifiée conforme de la Carte de Séjour / Carte de Circulation pour les Mineurs / Carte Spéciale , valide trois mois minimum après la date prévue de retour en France.
5.	Paiement (chèque ou mandat à l'ordre de "Ambassade d'Irlande"). Les cartes de crédit/ débit ne sont pas acceptées. NB: Les demandeurs habitant la province doivent ajouter à leur dossier une enveloppe à leur nom et adresse, accompagnée d'un chèque de 10 euros pour un retour de leur passeport et autre document en recommandé. 4 rue Rude, 75116 Paris.
6.	<u>Une lettre datée et signée incluant vos coordonnées complètes :</u> <ul style="list-style-type: none">• Expliquant la raison pour laquelle vous souhaitez venir en Irlande (vacances, visite chez des amis, réunion de famille)• Les dates d'arrivée et de départ d'Irlande• Donnant les détails de votre séjour en Irlande, avec les dates précises pour chaque lieu. Si vous séjournerez avec de la famille ou des amis, inclure la preuve de votre relation avec les noms et adresses complètes en Irlande.• Expliquant qui couvre les frais de votre voyage pour vos vacances.• Incluant l'engagement que vous respecterez les conditions de votre visa, que vous ne serez pas une charge pour l'Etat, et que vous quitterez le territoire à la fin de votre séjour en Irlande.

7.	<p><u>Lettre d'invitation</u> : si vous restez en Irlande avec de la famille ou des amis. La lettre doit être signée et datée, avec les adresses et noms complets en Irlande.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soulignant la raison de l'invitation • Les dates de votre visite en Irlande • Une déclaration de votre hôte que vous respecterez les conditions de votre visa <p>La lettre doit inclure:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une photocopie de leur passeport ou carte d'identité (incluant les citoyens Irlandais) • Une photocopie de leur GNIB card actuelle et du cachet du permis de séjour contenu dans leur passeport si la personne qui vous invite n'est pas un citoyen de l'UE ou de la Suisse <p>NB. : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande. Pas de signature électronique sur la lettre.</p>
8.	<p><u>Hébergement</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Confirmation de réservation d'hôtel, chambre d'hôte, B&B, auberge de jeunesse (email accepté) • Ou si vous séjournez chez un hôte, une lettre d'invitation confirmant les détails de l'hébergement (nom complet de l'hôte, adresse en Irlande et dates du séjour) et que vous pouvez rester chez lui. Doit être inclut avec la lettre, un justificatif de domicile original de moins de 6 mois (facture d'eau, électricité, de gaz, téléphone fixe, internet). <i>Un imprimé d'internet ne peut seulement être accepté s'il est en couleur et de qualité; montrant clairement l'adresse de la personne qui invite ainsi toutes les coordonnées de l'entreprise.</i> <p>S'il y a plusieurs réservations, chacune doit montrer les dates et adresses de séjour.</p>
9. (a)	<p><u>Preuve de financement de votre voyage</u> :</p> <p>Vous devez démontrer que vous avez assez d'argent pour subvenir à vos besoins en Irlande.</p> <p>Les relevés bancaires doivent inclure les transactions des 6 derniers mois sur le compte jusqu'à la date de votre demande de visa et :</p> <ul style="list-style-type: none"> • doivent être des originaux ou <u>tamponnés</u> par la banque s'ils sont imprimés d'internet • doivent montrer votre nom et adresse actuelle • montrer un solde créditeur positif. Tout grand dépôt doit être expliqué • si vous soumettez un relevé de compte d'épargne ou de dépôt, vous devez inclure une lettre originale de votre banque (sur papier à entête) confirmant que vous pouvez y retirer de l'argent. <p>Il n'y a aucun montant minimum de fonds qui aboutisse à l'approbation ou refus de votre demande de visa. L'officier consulaire décidera si oui ou non vous avez assez de fonds selon la base de vos circonstances personnelles.</p>
(b)	<p><u>Si un ami ou un membre de votre famille vous aide pour le financement</u> : y compris les Irlandais</p> <ul style="list-style-type: none"> • preuve des fonds sous forme de relevés de compte bancaire comme demandée au paragraphe 9(a) • une lettre originale datée et signée confirmant qu'ils vous prennent en charge pendant la durée de votre séjour ; preuve de votre relation avec votre hôte • s'ils sont employés :

	<ul style="list-style-type: none"> ◆ 3 dernières fiches de paie ◆ Dernière P60 (document fiscal) en Irlande ◆ Une lettre de leur employeur qui confirme leur emploi • Vous devez aussi inclure vos 6 derniers relevés de compte bancaire <p>Si une tierce personne (coordonnées complètes demandées) couvre vos frais de séjour, vous devez montrer comment vous connaissez cette personne. Vous devez inclure les 3 dernières fiches de paie ainsi que les 6 derniers relevés de compte bancaire de votre sponsor et de vous-même ainsi qu'une lettre originale, datée et signée indiquant qu'il/elle assure le financement de votre séjour et sa pièce d'identité.</p>
10.	<p><u>Preuves de votre retour en France :</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. vos 3 dernières fiches de paie 2. une lettre de votre employeur qui montre depuis combien de temps vous travaillez, les dates de vos congés et la date de votre retour à votre poste. <ul style="list-style-type: none"> • Si vous êtes un travailleur indépendant : les comptes financiers les plus récents, la dernière déclaration de revenus originale, la confirmation de paiements de clients lors de ces 6 derniers mois ainsi que le KBIS • Si vous êtes étudiant, une lettre de votre école/université qui établit quelle formation vous suivez, depuis combien d'années et combien de semestres/ années il vous reste à faire 3. Si vous avez de la famille en France, vous devez prouver votre retour : <ul style="list-style-type: none"> • Description de votre situation familiale (marié, divorcé, séparé, veuf, pacsé, en concubinage), avec des enfants ou des personnes à charge (parents âgés). • Si vous êtes marié et que votre époux/se ne vient pas en Irlande avec vous, vous devez joindre l'original de certificat de mariage ou le livret de famille • Si vous avez des enfants de moins de 18 ans et qu'ils ne voyagent pas avec vous, vous devez joindre l'original de leurs certificats de naissance ou le livret de famille. 4. Preuve de propriété ou de location : titre de propriété/ contrat de location. <p>NB. : la lettre doit être datée de moins de 4 semaines au moment de votre demande. Pas de signature électronique sur la lettre.</p>
11.	<p>Détails de toute demande de visa irlandais que vous avez demandé précédemment, y compris les refus.</p> <p>Si un visa d'entrée dans un autre pays vous a été refusé, merci d'en indiquer les détails. La lettre originale de refus des autorités de ce pays doit être fournie avec votre demande.</p>
12.	<p><u>Assurance-voyage/ médicale</u> : (pas la carte européenne d'assurance maladie ou la Carte Vitale)</p> <p>Si votre visa est accordé, vous devez obtenir une assurance-voyage avant de partir. Vous ne pourrez pas entrer en Irlande sans cette assurance.</p> <p>Dans certains cas, on peut vous demander de présenter une preuve de cette assurance-voyage avant que le visa soit accordé. <u>Les étudiants, retraités et personnes sans emploi sont tenus d'avoir une attestation d'assurance médicale mentionnant une couverture accident et rapatriement sur la période du séjour en Irlande.</u></p>
13.	<p>Les demandes de visa pour mineurs doivent inclure:</p>

(a)	L'acte de naissance intégral de l'enfant indiquant les noms des deux parents.
(b)	Une lettre de l'école de l'enfant indiquant que l'enfant est bien inscrit dans cette école et pour l'année en cours.
(c)	<p>Une lettre de consentement au voyage de l'enfant signée par les deux parents/ tuteurs légaux.</p> <p>N.B. : Une lettre de consentement des deux parents est nécessaire même si l'enfant voyage avec un membre plus âgé de sa famille (frère ou sœur de plus de 18 ans).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lorsqu'un seul des parents a la garde exclusive de l'enfant, un document officiel est nécessaire. • Un certificat de décès original est requis si l'un des parents est décédé
(d)	Une pièce d'identité originale (ou copies certifiées conformes) des deux parents, mentionnant leurs noms (comme sur le certificat de naissance) et comportant leurs <u>signatures</u> .

L'officier consulaire se réserve le droit de demander d'autres documents si nécessaire. La remise d'un dossier complet ne garantit pas l'obtention future d'un visa. Note : les visas vacances/visites ne sont délivrés que dans le cadre d'un court séjour en Irlande. La durée du séjour est déterminée par l'officier d'immigration du port d'entrée ; DANS AUCUN CAS, ELLE N'EXCEDERA 90 JOURS. Il vous est impossible de prolonger votre séjour au-delà de 90 jours. Vous devez quitter l'Irlande à la date prévue de votre retour en France (ou avant cette date). Cette date est déterminée par l'officier d'immigration et est indiquée sur votre passeport. (Les dates de votre visa se réfèrent aux dates pendant lesquelles il vous est possible d'entrer sur le territoire irlandais).